

### Questions sur l'ESB : la transmission

La question des possibilités de transmission de l'ESB entre animaux et à l'homme est la question centrale qui pourrait permettre de mettre en place des mesures appropriées et scientifiquement claires concernant les troupeaux et les animaux atteints... ou en incubation ! Or les recherches sont encore très embryonnaires, du fait de la durée d'incubation qui réduit les possibilités de recherches et les mesures draconiennes mises en place qui n'ont pas permis une épidémiosurveillance efficace.

Les conséquences sont des décisions prises principalement à l'aulne du sacro-saint principe de précaution :

- abattage total puis partiel des troupeaux atteints ;
- destruction des carcasses des animaux ne pouvant être testés ;
- interdiction des animaux accidentés puis réintégration des animaux accidentés de moins de 24 mois.

Une des premières questions qui a été débattue maintes et maintes fois est celle de la contagiosité des animaux de moins de 24, voire 36 mois.

En croisant les statistiques d'apparition des animaux malades, leur âge et les diverses réglementations qui ont été mises en place, on a pu déduire que la durée d'incubation est d'environ 5 ans et que l'âge où les animaux ont été infectés était préférentiellement avant celui d'un an. Donc les animaux sont en incubation à partir de l'âge de 1 an et présentent des symptômes vers l'âge de 5-6 ans. Le test actuel permet d'objectiver une multiplication du prion au niveau cérébral vers l'âge de 4-5 ans. Avant 4 ans, ces animaux sont en incubation. La quantité de prion contenue dans leur corps est indéterminée et ils ne sont pas repérables par le test *post mortem*.

En conséquence, l'Angleterre a décidé de ne consommer que des animaux ne pouvant être testés positifs : les animaux de moins de 24 mois. Mais aucun élément objectif ne permet de dire si certains de ces animaux sont en incubation et si certains auraient développé la maladie. Toutefois, il est admis que le lieu de production principal du prion étant le cerveau, c'est le seul lieu où il est en assez grande quantité pour être dangereux pour l'homme. C'est uniquement après qu'il se soit multiplié dans cette zone que l'animal deviendrait dangereux pour la consommation.

Une autre question fort débattue est la question des animaux accidentés. L'AFSSA a demandé l'interdiction des animaux accidentés dans la consommation humaine, par application du principe de précaution. En effet, cette population présente un taux particulièrement élevé de tests positifs par rapport au reste de la population des animaux abattus. Ce taux est parfaitement compréhensible scientifiquement : un animal dont le cerveau commence à multiplier du prion ne tarde pas à présenter des symptômes, au début frustes, sous forme de petits tremblements et de perte d'équilibre. Il est donc logique que des animaux qui commencent à présenter des symptômes de vache folle soient plus susceptibles de s'accider.

Mais des animaux qui commencent à présenter des symptômes de vache folle sont aussi sûrs de présenter un test positif *post mortem*. Ils seront donc *ipso facto* éliminés de la consommation humaine. La population des animaux accidentés dont le test est négatif ne semble donc pas plus à risque que celle des animaux accidentés. Ce point de vue a été présenté par la liste ESB lors de sa rencontre avec l'AFSSA... sans réaction.

Peu de temps après, la mesure a néanmoins été assouplie avec l'introduction des animaux accidentés de moins de 24 mois. Ceci peut se justifier par une durée d'incubation de la maladie d'environ 4-5 ans. Il est donc en effet totalement improbable que les animaux accidentés de moins de 24 mois le soient à cause de premiers symptômes de vache folle.

Un dernier avis a été donné par l'AFSSA concernant les animaux accidentés de plus de 24 mois. Cet avis se base sur le risque statistique des faux négatifs. Tout test est susceptible de présenter un résultat faussement négatif alors que le prélèvement est atteint par l'ESB, c'est ce qu'on appelle les faux négatifs. Il est évalué statistiquement qu'il n'y aurait un bovin par an abattu en France et testé faussement négatif au sein des animaux non accidentés. L'AFSSA estime, selon les mêmes statistiques, que si l'on réintroduisait les animaux accidentés, il y aurait un deuxième animal testé faussement négatif.

Le problème des faux négatifs, c'est qu'ils sont définis par une statistique qui, par essence, ne peut être prouvée objectivement. De plus, l'étude telle qu'elle est présentée ne donne pas de solutions : une façon de réduire les faux positifs est de faire 2 fois le test. C'est une méthode qui serait envisageable pour les animaux accidentés (bien moins nombreux que les non accidentés). De plus, l'analyse statistique présentée ne tient pas compte du fait que les bovins accidentés pour cause d'ESB sont susceptibles d'avoir des tests beaucoup plus positifs que d'autres bovins, et donc ont des statistiques d'apparition de faux négatifs beaucoup plus faibles, que les autres.

Les conséquences économiques et éthiques pour les éleveurs sont pourtant très importantes.

Mais ces conséquences ne peuvent entrer en jeu dans les avis de l'AFSSA qui sont uniquement scientifiques. Si les réserves ci-dessus avaient été présentées par l'AFSSA, elles auraient pu être prises en compte par le Ministère qui doit avoir tous les éléments en main pour décider quelles mesures sont les plus adéquates pour protéger la société tout en ne détruisant pas les plus fragiles des producteurs bovins ■

Silvain Traynard, vétérinaire, étudiant à l'École nationale vétérinaire de Lyon de 1989 à 1994  
silvain@traynard.net

avril 2004